



Appel de l'UFMICT-CGT

à l'action des manip-radio le 18 novembre 2021 dans les territoires

Montreuil, le 9 novembre 2021

L'UFMICT-CGT et le collectif « Manip en colère » proposent de relancer le mouvement « Manip en colère » avec des actions locales simultanées le 18 novembre 2021. Ce mouvement sortira de l'ordinaire. Soyez visibles, faites du bruit et publiez sur la page nationale vos actions et vos photos. Déposez un préavis de grève dans vos établissements pour vos revendications locales en incluant les revendications nationales.

Le 17 mars 2020, les Manip-Radio avaient rendez-vous massivement au Ministère à Paris.

Elan formidable des Manip-Radio entre 2019 et 2020 pour défendre leurs professions et leurs statuts de soignants.

Comme tous les professionnels de santé, ils se sont engagés dans la lutte contre la Covid 19.

Il est temps aujourd'hui de reprendre la lutte.

Fin octobre, le collectif « Manip en colère » s'est réuni à l'initiative de l'UFMICT-CGT.

Pour rappel, l'UFMICT-CGT et le collectif « Manip en colère » avaient été reçus, à l'époque des grèves, à l'Assemblée nationale par Olivier Véran, une enquête IGAS en avait découlé. Les conclusions de ce rapport confirment nos inquiétudes : les Manip-Radio sont en sous-effectif au niveau national, ils sont mal rémunérés, ce sont des professionnels soignants.

Cette profession est aujourd'hui connue après la forte mobilisation. Ce premier pas est cependant bien insuffisant au regard de ses responsabilités, de ses compétences, des difficultés d'exercice avec l'augmentation de l'activité (surtout dans le privé), des risques professionnels inhérents. Cette profession unique et indispensable est réglementée. L'utilisation des machines d'électroradiologie médicale est strictement encadrée par la loi.

La pénurie de Manip-Radio est telle que pour être attractifs, certains centres privés proposent des embauches de Manip-Radio sur des semaines à 32 heures payées 39 heures ou des premiers salaires très attractifs à 3 000 euros. Des établissements publics proposent une bourse d'étude pour fidéliser et pré-recruter les Manip-Radio en cours de formation.

Pourquoi maintenant ? Aujourd'hui, la conjoncture est plus que favorable à la relance du mouvement des Manips-Radio, les élections nationales approchent !

Il est temps de ressortir les banderoles et les pancartes, de communiquer auprès des politiques, des médias, de l'ARS, des députés, sous-préfets, maires.

Demandez à rencontrer le sous-préfet et l'ARS. Les députés pourraient être ciblés prioritairement en fin de mandat et en pré-campagne pour les prochaines élections.

La revalorisation de notre profession doit renforcer l'attractivité et la fidélisation des salariés. Les conditions de travail ne pourront s'améliorer que par des embauches massives et donc l'augmentation du nombre des étudiants en formation.

NOUS DEMANDONS :

- ➔ Des augmentations de salaire, car celles du Ségur ne sont pas à la hauteur des revendications légitimes portées par les Manips, que l'on soit en catégorie A ou en catégorie B. La CGT revendique 1,8 x SMIC en début de carrière, à la hauteur du niveau d'étude et le doublement du salaire sur la carrière. Actuellement, un Manip-Radio, en sortant de l'école, est sous-payé par rapport à ses responsabilités. Les revalorisations du Ségur sont insuffisantes et déjà immédiatement gommées par l'augmentation du coût de la vie (carburant, énergie, alimentation...).
- ➔ Le versement de toutes les primes existantes à l'ensemble des Manip-Radio :
 - prime Veil de 90 euros ; le rapport IGAS demande de supprimer la différence de rémunération entre les infirmières et les Manip-Radio (recommandation n°13 du rapport IGAS). Stop aux injustices !
 - prime tutorat puisque nous encadrons tous des étudiants.
 - prime Buzyn à tous les Manip-Radio puisque nous intégrons tous des urgences dans nos programmes.
- ➔ L'intégration de l'ensemble des primes au salaire lors du calcul de la pension de retraite à taux plein à 57 ans et le maintien des régimes spéciaux.
- ➔ La revalorisation des primes et indemnités de nuit et jours fériés.
- ➔ La reconnaissance de la pénibilité et des risques professionnels par le départ anticipé à la retraite.
- ➔ Le recrutement immédiat de MERMs sur des emplois pérennes et l'arrêt des emplois précaires
- ➔ La formation initiale incluant les évolutions technologiques et l'accès au grade master avec un salaire du niveau ingénieur pour les pratiques spécialisées
- ➔ L'attribution de moyens financiers affectés à l'amélioration des conditions de travail et à la garantie de sécurité de tous
- ➔ Le Financement de la Sécurité Sociale à hauteur des besoins .